

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS

#### Part I : FR0011686930

##### Société de Gestion

##### ROCHE-BRUNE Asset Management

##### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Le fonds Roche-Brune Europe Actions (« le Fonds ») vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement en actions cotées sur les grands marchés européens, en adoptant une logique ISR.

Pour atteindre son objectif de gestion, le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société ROCHE-BRUNE SAS et dénommée M.U.S.T.\* (Measurement Under Standardized Tools). Cette méthodologie de sélection d'actions (stock picking) recherche des entreprises à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

**Indicateur de référence :** STOXX Europe 600 en Euros, dividendes nets réinvestis

**Classification :** OPCVM « Actions des pays de l'Union européenne »

**Politique d'investissement :** Le portefeuille du Fonds est investi de 75% à 100% en actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne et dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros. Moins de 10% de l'actif du Fonds est investi sur les marchés réglementés de Suisse et de Norvège.

Le Fonds pourra également investir de 0 à 10% en parts et actions d'OPCVM ou de FIA de droit français et/ou européen investissant jusqu'à 10% de leur actif dans d'autres OPCVM ou FIA.

Il pourra enfin investir de 0 à 25% notamment en titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables. Ces instruments auront une note minimale à l'achat BBB chez Standard & Poor's (ou notation équivalente dans d'autres agences de notation) ou d'une notation jugée équivalente par les équipes de gestion, la société de gestion ne recourant pas systématiquement et mécaniquement aux agences de notations pour évaluer le risque de crédit d'un émetteur.

La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant.

La gestion limitera ses investissements à 10% de son actif net cumulés pour le Franc Suisse (CHF), la Couronne Norvégienne (NOK) et les devises de pays hors Union européenne et à 40% de son actif net cumulés pour la Couronne Danoise (DKK), la Livre Sterling (GBP) et la Couronne Suédoise (SEK). Le risque de change sur des devises autres que celles de l'Union européenne est limité à 10% maximum de l'actif net du Fonds.

Le Fonds peut par ailleurs intervenir de manière ponctuelle sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille face aux risques des marchés actions pour tirer parti des variations de marché dans le but de réaliser l'objectif de gestion. La limite d'engagement sur les marchés actions est comprise entre 60 et 120% de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion se fonde sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T.\* (analyse financière) et une analyse qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers prospectifs clés), une analyse ISR (intégrant des critères E.S.G notés à partir d'un référentiel interne composé de 5 piliers et alimenté par des agences de notation\*), une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

\*Les 5 piliers de l'analyse ISR sont : la Gouvernance (50% de la note – exemple : taux d'indépendance des membres du conseil), le Capital Humain (12,5% - ex : politique de santé/sécurité), les Parties Prenantes Externes (12,5% - ex : innovation produits pour répondre aux attentes des clients), l'Environnement (12,5% - ex : système de management environnemental) et les Controverses (12,5%).

Une multitude d'indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier. Ces exemples sont donnés à titre indicatif.

Le processus ISR s'applique à toutes les actions sélectionnées en portefeuille. Parmi les actions sélectionnées, certaines peuvent ne pas être notées. Les notations ESG couvrent 90% minimum de la poche actions, qui elle-même représente 75% minimum des investissements du fonds. Seulement 10% de la poche actions peut consister en des actions ne disposant pas de notation ESG. Pour les 90% restants, chaque action doit respecter une notation ESG minimum de C+ sur une échelle de A+ à D-. Les actions sélectionnées peuvent appartenir à tout secteur. La SGP reste toutefois à l'écart des jeux d'argent qui lui semblent incompatibles avec le métier de gérant pour compte de tiers. Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

Aucun filtre d'exclusion sectoriel n'est appliqué. Toutefois, Roche-Brune AM reste à l'écart des jeux d'argent qui lui semblent incompatibles avec le métier de gérant pour compte de tiers.

De plus amples informations, sur la politique ISR de la société de gestion sont accessibles dans le prospectus du fonds et sur le site internet de la société de gestion : <https://www.roche-brune.com/notre-gestion/notre-approche-esg>.

Le Fonds est éligible au plan d'épargne en actions (PEA).

**Remboursement des parts :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de bourse ouvré (J) à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 12h30. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 ouvré.

**Affectation du résultat :** Part de capitalisation.

Le résultat net comme les plus-values nettes réalisées de la part I sont intégralement capitalisés chaque année.

**Durée minimum de placement recommandée :**

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

## Profil de risque et de rendement

À risque plus faible

À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques.

L'exposition aux marchés actions explique le classement de l'OPCVM dans la catégorie 5. L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

D'autre part, les risques suivants ne sont pas pris en compte par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme :

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com) et auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management, 15/19 avenue de Suffren 75007 PARIS.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00% TTC maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,00% TTC de l'actif net sur la période allant du 30/09/2016 au 30/09/2017.
----------------	---

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

### Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

#### Commission de performance

20% TTC Maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence (stoxx EUROPE 600 NR) libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis

#### Frais prélevés

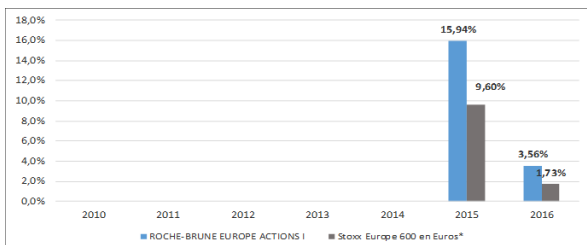
La commission de performance s'élève à 0,59 % de l'actif net sur la période allant du 30/09/2016 au 29/09/2017.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2017.

Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com) et auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management, 15/19 avenue de Suffren 75007 PARIS.

## Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS a été créé en 2003.

La Part I a été créée en 2014.

Les performances ont été calculées en EUR.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** le DICI et le prospectus du fonds ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : ROCHE-BRUNE Asset Management, 15/19 avenue de Suffren 75007 PARIS.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion, incluant sans toutefois être exhaustif, une description du calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com). La politique de rémunération peut également être obtenue gratuitement et sur demande auprès de ROCHE-BRUNE SAS.

**Rémunération de la société de gestion :** les détails de la politique de rémunération de la société de gestion, incluant sans toutefois être exhaustif, une description du calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com). La politique de rémunération peut également être obtenue gratuitement et sur demande auprès de ROCHE-BRUNE SAS.

**Fiscalité :** L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/ « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

La responsabilité de ROCHE-BRUNE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ROCHE-BRUNE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/11/2017.